

TAQA MOROCCO

Société Anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance
Au capital social de 2.358.854.200 dirhams
Siège social : Commune Moulay Abdellah, Route régionale 301, PK 23,
Centrale Thermique de Jorf Lasfar, El Jadida
Registre de Commerce d'El Jadida numéro 2145

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 16 AVRIL 2018

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après que le rapport de gestion du Directoire et les observations du Conseil de Surveillance lui ont été présentés et connaissance prise du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés et se traduisant par un bénéfice net de **972.399.304,47 Dirhams**.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après que le rapport de gestion du Directoire et les observations du Conseil de Surveillance lui ont été présentés et connaissance prise du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés et se traduisant par un Résultat Net Part du Groupe de **1.013.813.175 ,37 Dirhams**.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Directoire, d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 comme suit :

- | | | |
|-------------------------------------|-----------------|------------------------|
| 1. Bénéfice net au 31 décembre 2017 | (a) = | 972.399.304,47 Dirhams |
| 2. Réserve légale | (b) = | 0,00 Dirhams |
| 3. Nouveau solde : | (c) = (a)-(b) = | 972.399.304,47 Dirhams |

Auquel s'ajoute :

- | | | |
|---|-------|--------------------------|
| 4. Le report à nouveau antérieur | = | 0,00 Dirhams |
| 5. Autres réserves (réserve facultatives) | (d) = | 216.856.842,77 Dirhams |
| 6. Bénéfice disponible pour distribution (e) = (c)+(d) = | | 1.189.256.147,24 Dirhams |
| 7. Dividendes (f) = 40 Dirhams X 23.588.542 actions = | | 943.541.680,00 Dirhams* |
| 8. Reliquat à affecter en réserves facultatives (g) = (e) – (f) = | | 245.714.467,24 Dirhams |

* Les dividendes seront mis en paiement au plus tard le 25 juillet 2018.

5

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne à tous les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice 2017.

Elle décide, en outre, de donner décharge aux Commissaires aux Comptes de l'accomplissement de leur mission durant l'exercice écoulé.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 95 et suivants de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que le mandat du cabinet Ernst & Young représenté par Monsieur Bachir TAZI, Commissaire aux Comptes de la Société, arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler ledit mandat pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à tout porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales de dépôt et de publicité.



Le Président du Directoire
Abdelmajid Iraqui Houssaini

